



INÉGALITÉS SYSTÉMIQUES ET ENJEUX INTERGOUVERNEMENTAUX  
**LIÉS À LA TRAITE DE PERSONNES ET  
DES FFPBTADA+**

Trousse d'outils à l'intention des décideurs  
gouvernementaux

---

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

## INTRODUCTION

Un facteur important du génocide des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées (FFPBTADA+) est le taux auquel les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, les personnes transgenres et les personnes de diverses identités de genre (FFPBTDIG) autochtones subissent la traite des personnes et l'exploitation sexuelle. La marginalisation systémique chronique et la colonisation ont sexualisé et dévalorisé les personnes FFPBTDIG autochtones, créant ainsi des conditions propices à la violence à leur encontre et augmentant leur probabilité de subir l'exploitation et la traite des personnes (AFAC, 2018). Cette trousse d'outils porte sur la poursuite de la démarche vers la vérité et la réconciliation ainsi que sur la nécessité d'un soutien supplémentaire aux survivantes du génocide des FFPBTADA+.

## APPELS À LA JUSTICE ET NOS RECOMMANDATIONS

La Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes du ministère de la Sécurité publique du Canada reconnaît que la traite des personnes et l'exploitation sexuelle sont étroitement liées aux taux disproportionnés de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones. De plus, l'ensemble du gouvernement s'est engagé à «répondre aux appels à la justice» dans le cadre de l'Enquête nationale. Ci-dessous, les décideurs trouveront mises en évidence les demandes pertinentes à quatre domaines principaux des enjeux intergouvernementaux liés à la traite des personnes, avec des suggestions de recommandations de mise en œuvre réalisables. Ces recommandations sont basées sur des analyses documentaires et des entretiens menés dans le cadre d'une série de cinq documents d'orientation sur le génocide des FFPBTADA+. [Vous trouverez ici l'intégralité du document sur lequel cette trousse à outils est basée.](#)

<sup>1</sup> Les sources du gouvernement fédéral ne disposent pas de données suffisantes concernant les personnes qui ne s'identifient pas au binaire homme-femme du système carcéral. Par conséquent, en ce qui concerne les références bibliographiques, nous nous limitons à utiliser des termes tels que «hommes» et «femmes», tout en sachant qu'il ne s'agit pas d'une représentation exacte.



	APPEL À LA JUSTICE	RECOMMANDATIONS
PROTECTION DE L'ENFANCE ET HÉBERGEMENT	<p>4.1 Appel à tous les gouvernements pour qu'ils fassent respecter les droits sociaux et économiques des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQQIA autochtones en veillant à ce que les peuples autochtones disposent de services et d'infrastructures qui répondent à leurs besoins sociaux et économiques. Tous les gouvernements doivent immédiatement veiller à ce que les peuples autochtones aient accès à des habitations sûres, à de l'eau potable et à une alimentation adéquate.</p>	<p>Mise sur pied d'un groupe de travail spécialisé composé de représentants de différentes régions et administrations, qui s'occupera des enjeux intergouvernementaux actuels. Ce groupe travaillera également à traiter les changements de politique au fur et à mesure qu'ils se produisent, et à examiner les conséquences qu'ils pourraient avoir dans l'ensemble des administrations.</p>
	<p>4.6 Nous demandons à tous les gouvernements de commencer immédiatement à construire de nouvelles habitations, ainsi qu'à réparer les habitations existantes, afin de répondre aux besoins des femmes et des filles, ainsi que des personnes 2SLGBTQIA autochtones. Ces travaux de construction et de réparation doivent garantir que les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA autochtones ont accès à des logements sécuritaires, adaptés à leurs besoins géographiques et culturels, et offerts, peu importe où elles vivent, que ce soit dans des communautés urbaines, rurales, éloignées ou autochtones.</p>	<p>Il est essentiel d'augmenter la capacité de logement au Canada. Nous demandons des mesures ou une politique spéciales permettant d'accorder la priorité aux personnes FFPBTDIG autochtones qui ont été victimes de la traite et qui ont présenté des demandes dans le cadre de programmes de logement avec services de soutien. Les programmes de logement doivent offrir sécurité et intimité de manière à reconnaître les expériences uniques des survivants de la traite des personnes. Il convient d'accorder une attention particulière à l'amélioration des initiatives de logement dans les régions rurales et éloignées afin que les personnes qui souhaitent échapper aux risques liés à la traite des personnes dans les centres urbains puissent le faire.</p>





	APPEL À LA JUSTICE	RECOMMANDATIONS
PROTECTION DE L'ENFANCE ET HÉBERGEMENT	<p>4.7 Nous demandons à tous les gouvernements de soutenir l'établissement et le financement durable à long terme de refuges, d'espaces sécuritaires, de maisons de transition, maisons d'hébergement de seconde étape et de services à faible barrière, dirigés par les Autochtones pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA autochtones qui sont sans-abri, presque sans-abri, en situation d'insécurité alimentaire ou de pauvreté, et qui fuient la violence ou ont été victimes de violence et d'exploitation sexuelles. Tous les gouvernements doivent veiller à ce que les refuges, les maisons de transition, les maisons d'hébergement de seconde étape et les services soient adaptés aux besoins culturels et offerts partout où résident les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA autochtones.</p>	<p>Il est toujours nécessaire de financer des programmes d'hébergement provisoire destinés aux survivants de la traite des personnes et aux personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe. Lors de l'élaboration de ces espaces, il convient de veiller tout particulièrement à ce qu'ils soient axés sur les Autochtones et ancrés dans leur culture. Les considérations culturelles doivent être au premier plan de l'élaboration des politiques, y compris la mise à disposition de professionnels et de ressources pour les médecines traditionnelles et l'accès aux Gardiens du savoir traditionnel et aux Aînés pour un soutien constant et continu.</p>
	<p>12.9 Nous demandons la mise en place, dans chaque administration, d'un Défenseur des enfants et des jeunes doté d'une unité spécialisée ayant pour mandat de défendre les enfants et les jeunes autochtones. Ces unités doivent être mises en place dans un délai d'un an à compter de la date du présent rapport. Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir un Commissaire national à l'enfance et à la jeunesse qui servirait également de mesure spéciale pour renforcer le cadre de responsabilité pour les droits des enfants autochtones au Canada.</p>	<p>Il est nécessaire de mettre en place davantage de services destinés aux Autochtones et culturellement sécuritaires dans le cadre des programmes et des politiques de protection de l'enfance. Ces services doivent reconnaître la traite des personnes comme un domaine problématique unique et élaborer des pratiques qui traitent des enjeux intergouvernementaux. Les programmes de protection de l'enfance doivent cerner les besoins particuliers des enfants et des jeunes autochtones, et s'efforcer d'assurer leur sécurité dans le contexte des traumatismes intergénérationnels. Le lien avec la famille et la culture est essentiel pour prévenir la manipulation psychologique par des prédateurs.</p>





	APPEL À LA JUSTICE	RECOMMANDATIONS
SERVICES DE POLICE	<p>9.5 : Nous demandons à tous les services de police de normaliser les protocoles des politiques et des pratiques qui garantissent que tous les cas de disparition et d'assassinat de femmes, de filles et de personnes 2SLGBTQIA autochtones font l'objet d'enquêtes approfondies. Cela comprend les mesures suivantes :</p> <p>iii. Améliorer la coordination entre les ministères et les administrations, ainsi qu'entre les communautés autochtones et les services de police.</p> <p>vii. Amener les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en place un numéro d'appel d'urgence à l'échelle nationale.</p>	<p>Élaborer des politiques et des procédures permettant à la police de travailler indépendamment des administrations. Il faut mettre l'accent sur les nuances de la traite des personnes et, par conséquent, élaborer et déployer à grande échelle la formation et l'accès au mentorat et au soutien pour les services de police. La formation et le soutien doivent tenir compte des effets actuels et historiques de la colonisation sur les peuples autochtones et de la façon dont l'histoire du Canada en matière de génocide est implicite dans la traite des personnes. Un examen complet du numéro d'urgence (ligne téléphonique d'urgence), y compris une plus grande transparence concernant les processus et les suivis (comment les informations sur les appelants de la ligne téléphonique d'urgence sont utilisées, les taux de suivi des rapports), examen de la possibilité; utilité du format; application aux FFPBTADA+.</p>
	<p>9.7 Nous demandons à tous les services de police d'établir des partenariats avec les organisations de première ligne qui s'occupent de la prestation de services, de la sécurité et de la réduction des risques pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA autochtones, afin d'élargir et de renforcer la prestation des services de police.</p>	<p>Un agent de liaison sur les questions liées à la traite des personnes est affecté à chaque service de police de chaque région et est chargé de maintenir les relations avec les organisations de première ligne qui soutiennent les survivants de la traite des personnes.</p>
	<p>5.6 Nous demandons aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'élaborer une approche améliorée, globale et exhaustive pour la prestation de services de soutien aux victimes autochtones d'actes criminels, ainsi qu'aux familles et aux amis des personnes autochtones assassinées ou disparues.</p>	





	APPEL À LA JUSTICE	RECOMMANDATIONS
SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE	14.5 Nous demandons au Service correctionnel du Canada d'appliquer les facteurs Gladue dans toutes les prises de décision concernant les femmes et les personnes 2SLGBTQIA autochtones, et ce d'une manière qui réponde à leurs besoins et favorise leur réinsertion sociale.	Les procureurs et les juges doivent tenir compte des expériences des survivants autochtones de la traite des personnes ainsi que du contexte colonial dans lequel la traite des personnes a lieu. Le droit à des procédures judiciaires non discriminatoires et à une réinsertion sociale appropriée doit être maintenu.
	5.18 Nous demandons au gouvernement fédéral de considérer la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQA autochtones comme une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine, et de modifier le Code criminel en conséquence, avec l'adoption et l'entrée en vigueur du projet de loi S-215.	
	10.1 Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux associations juridiques et de barreaux canadiens de mettre en place une formation obligatoire, intensive et périodique pour les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense, le personnel des tribunaux et tous ceux qui participent au système de justice pénale dans le domaine des cultures et de l'histoire autochtones, y compris une formation axée sur les distinctions.	<p>Inclure dans la formation les défis que le colonialisme et les enjeux intergouvernementaux posent en ce qui concerne la traite des personnes.</p> <p>La formation devrait être créée d'ici la fin de 2023 en collaboration avec des organisations non gouvernementales en tous genres et des survivants de la traite des personnes, avant d'être mise en œuvre d'ici 2024.</p>



DISCOURS ET ÉDUCATION CONCERNANT LA TRAITE DES PERSONNES

	APPEL À LA JUSTICE	RECOMMANDATIONS
	<p>4.3 Nous demandons à tous les gouvernements de soutenir les programmes et les services destinés aux femmes, aux filles et aux personnes 2SLGBTQQIA autochtones qui travaillent dans l'industrie du sexe, afin de promouvoir leur sécurité.</p> <p>Ces programmes doivent être conçus et mis en œuvre en partenariat avec des personnes qui ont une expérience vécue de l'industrie du sexe. Nous demandons un financement stable et à long terme pour ces programmes et services.</p>	<p>Un financement accru pour les organisations autochtones qui soutiennent les personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe.</p> <p>Les lois canadiennes régissant le travail du sexe doivent être modifiées, car elles sont prohibitives et vont souvent à l'encontre de leur objectif. Les lois actuelles poussent les travailleurs du sexe dans des situations dangereuses en criminalisant de nombreux aspects de leur travail.</p>
	<p>8.1 Nous demandons à tous les fournisseurs de services de transport, du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, d'entreprendre une formation pour identifier et répondre aux cas d'exploitation sexuelle et de traite des personnes, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des pratiques en matière de signalement des cas.</p>	<p>Investir dans l'initiative « Safe Passage » de l'AFAC et en augmenter la portée, afin d'accroître les capacités de signalement d'événements dangereux.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'une formation pour l'industrie hôtelière et l'industrie des transports qui puisse être offerte à l'échelle nationale.</p>
	<p>11.2 Nous demandons à tous les fournisseurs de services d'éducation d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation sur la question de la manipulation psychologique à des fins d'exploitation et de l'exploitation sexuelle à l'intention des enfants et des jeunes autochtones.</p>	<p>Les programmes de sensibilisation à la traite des personnes doivent être ajoutés aux programmes d'éducation à la santé et à la sexualité dans tout le pays.</p>



## INÉGALITÉS SYSTÉMIQUES ET ENJEUX INTERGOUVERNEMENTAUX LIÉS À LA TRAITE DE PERSONNES ET DES FFPBTADA+

Cette trousse à outils est une réponse directe au génocide en cours des FFPBTADA+, et vise à permettre aux décideurs politiques de mettre en œuvre l'appel à la justice de l'enquête nationale. Elle s'inscrit également dans le cadre du plan d'action de l'AFAC, qui vise à assurer la santé, les politiques, la recherche, la formation et les programmes continus afin de soutenir l'inclusion des familles et des survivants, l'autodétermination et les solutions dirigées par les autochtones.

Cette trousse d'outils a été créée dans le cadre d'un projet plus vaste intitulé « proposition de financement afin de demander cinq documents de recherche sur les politiques concernant les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées », financé par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC).





INÉGALITÉS SYSTÉMIQUES ET ENJEUX INTERGOUVERNEMENTAUX  
**LIÉS À LA TRAITE DE PERSONNES ET DES FFPBTADA+**

Trousse d'outils à l'intention des  
décideurs gouvernementaux

---

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA